

Visite du Donjon du Château de Vincennes le Vendredi 19 Octobre 2012, 14h45

organisée par le Lycée et l'Association des anciens élèves.



Notre Association organise, à l'intention de ses membres à jour de leur cotisation, une visite du donjon du château de Vincennes.

Celle-ci aura lieu le vendredi 19 octobre à 14h45.

Son coût est de 9,5 euros par personne.

Le parcours permettra de découvrir un des lieux architecturaux historiques majeurs à proximité de la capitale. Il témoigne d'une histoire qui va de 1180 à nos jours, puisqu'il pourrait, d'aucuns l'affirment, accueillir la présidence française en cas d'incident à l'Elysée. Sans aller jusque-là, ses hauts-faits se déroulèrent au moins de Philippe-Auguste à Blanqui. Ce monument, qu'il ne faut pas confondre avec le Fort de Vincennes, son voisin, est un des plus vastes châteaux-forts de la royauté et il abrita un grand nombre de souverains au cours des siècles. Sa Sainte-Chapelle rappelle celle de Louis XI et son donjon, qui nous sera ouvert, est monumental. Transformé en prison bien fréquentée, il reçut, entre autre la visite prolongée de Nicolas Fouquet.

visite donjon

Écrit par Administrator

Mercredi, 26 Septembre 2012 09:58 - Mis à jour Lundi, 03 Décembre 2012 19:14

Les demandes d'inscription seront reçues, exclusivement par lettre, adressée au secrétaire général de l'Association :

Stéphane CECCALDI

Aile Nord Ministres

Château de Versailles

78000 VERSAILLES

Elles devront impérativement préciser :

- votre nom et votre prénom
- un numéro de téléphone, de préférence portable, auquel vous serez joignable
- votre adresse courriel

et être accompagnées d'un chèque de 9,5 euros par personne inscrite ainsi que, éventuellement, d'un chèque séparé pour la cotisation annuelle 2012 (ordinaire: 25 euros; de soutien: 50 euros; étudiant: 10 euros), libellé(s) à l'ordre de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée Henri IV.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront retenues dans l'ordre de leur réception. Il sera répondu par courriel à toute demande d'inscription. En fonction du nombre de demandes, une nouvelle visite pourra être programmée ultérieurement. Les désistements de candidats retenus qui parviendraient après le 16 octobre, par courriel exclusivement, ne pourront pas donner lieu à remboursement.